

COMPTE RENDU de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 8 février 2023

Par suite d'une convocation en date du 03 février 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Saint-Dézéry se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à 18h30, sous la présidence de Monsieur Bernard **DAILCROIX**, Maire de la commune.

Présents : Sabine **CLEIZERGUES**, Bernard **DAILCROIX**, Jacques **DUCLOS**, Jean-Pierre **GRASSET**, Evelyne **JANIN**, Cyrielle **JANNIN**, Willy **TROUIN**, Manuela **VARGAS**.

Excusée : Jany **DURAND**.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 18h30. Le président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un ou d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sabine **CLEIZERGUES** est désignée secrétaire de séance.

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part d'une légère modification de l'ordre du jour, vu que la création d'un poste de Rédacteur principal 2eme classe pour Cécile Turion doit être mise en suspens et que l'emplacement du composteur collectif a déjà été discuté lors du précédent Conseil Municipal.

Personnel Communal : avancement de grade de **DUVAL Jérôme** par la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Jérôme **DUVAL** au vu de son ancienneté, peut prétendre à bénéficier d'un avancement. Selon les grilles de la fonction publique territoriale il doit passer, à compter du 17 octobre 2023 au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ce qui nécessite la création du poste correspondant par la commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette création de poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'y nommer Jérôme DUVAL à temps complet à compter du 17 octobre 2023.

Devis Goudronnage Chemin du Vieux Chêne

Les entreprises **Joffre TP** à Seynes et **Galizzi** de Garrigues-Sainte-Eulalie ont été sollicitées pour le projet de réfection totale du Chemin du Vieux Chêne. Les deux entreprises ont soumis un devis en se conformant exactement aux mêmes intitulés de prestations ce qui facilite la comparaison.

- **Joffre TP** a soumis un devis pour un total de 24 565 € HT soit 29 478 € TTC
- **Galizzi** propose les travaux à un cout de 20 746.55 € HT soit 24 895.86 TTC

L'écart de prix de 4 582.14 € TTC est à diminuer de 1 137.50 € HT sur le devis de Joffre TP car il lui avait été demandé de chiffrer des prestations supplémentaires correspondant à la reprise de deux autres chemin.

L'écart de prix après correction est quand même significatif entre les deux devis et favorise le consensus.

**Jacques Duclos s'abstient de prendre part au vote et le Conseil Municipal se prononce à la majorité moins 1 abstention pour le devis de l'entreprise Galizzi.
Un devis complémentaire sera demandé à Galizzi pour le regoudronnage des deux endroits au Chemin des Olivettes et au chemin en face la cave.**

A cette occasion un membre du Conseil fait remarquer que le miroir du Chemin des Olivettes est cassé. Monsieur le Maire explique que cela a déjà été signalé à la Mairie. Pareillement l'opportunité d'un miroir pour sécuriser la sortie de véhicule de la remise municipale est soulevée. La DDTM interrogée à ce sujet a proposé l'implantation de plots en plastique sur la partie en marge de la route départementale au niveau du portail de la remise. Ces plots ont pour but de faire ralentir les véhicules afin de sécuriser l'accès.

Affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au CDG30.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation et doit intervenir dans un délai de deux mois suivant la transmission de la demande d'affiliation.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer quant à cette affiliation.

Cette demande d'affiliation est validée à l'unanimité.

Demande de subvention amende de police pour trottoir RD 120

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie des amendes de police récoltées au niveau national est attribuée sous la forme de subventions aux communes pour des travaux d'amélioration routière et de sécurité.

Monsieur le Maire et Madame et Monsieur les adjoints ont reçu l'Unité Territoriale de Bagnols-sur-Cèze dans le cadre d'une demande de subvention pour l'aménagement d'un trottoir sur la RD120 afin de sécuriser l'accès des enfants vers l'école et à l'abribus situé sur cette route. La demande initiale concerne le prolongement du trottoir côté nord de la RD120 jusqu'au Chemin du Rieu. Une bordure béton est prévue côté sud jusqu'au Chemin du Rieu ou même jusqu'au pont.

Afin de compléter le dossier de demande, un devis a été demandé à l'entreprise Galizzi. Durant la visite du chantier l'entreprise avait suggéré de faire remonter le trottoir jusque dans le Chemin du Rieu en créant un tournant pour que les enfants empruntant ce chemin puissent s'engager directement sur le trottoir sans avoir à marcher sur la route pour accéder au trottoir.

La DDTM étant opposée à ce projet de tournant afin de conserver les aménagements existants au niveau du ruisseau, l'entreprise propose de positionner le trottoir côté sud.

Le Conseil Municipal examine les nombreuses implications de ces propositions en termes de sécurité, d'écoulement des eaux, de la nécessité de création d'un deuxième passage clouté près du chemin, de la sécurisation de celui-ci par un dos d'âne ou non.

Vu la date limite de soumission du dossier fixée au 15 Février et le seuil de montant de travaux de 40 000€ qui serait dépassé par ces nouvelles propositions, il paraît impossible d'être prêts à temps. Le dossier a été finalisé pour répondre aux exigences des dossiers de moins de 40 000€ alors que les demandes de subventions plus élevées font l'objet d'un dossier beaucoup plus lourd.

Monsieur le Maire dit son regret de voir ainsi remises en cause des décisions prises avec les représentants de la DDTM.

Le Conseil Municipal convient de prendre le temps de réfléchir posément à toutes les conséquences de ce nouveau projet. Il est décidé de

- **reporter la demande de subvention à l'année prochaine**
- **consulter l'Unité Territoriale sur l'inclusion du passage clouté et du ralentisseur**
- **faire chiffrer le projet de trottoir coté sud avec bordure au nord, passage clouté et ralentisseur**
- **continuer sans délai le montage du dossier pour être prêts en 2024**

Renouvellement du contrat de VR Communication pour l'impression du bulletin municipal

Le contrat étant arrivé à échéance il a été discuté avec la société VR Communication la possibilité d'un renouvellement de contrat pour une durée de 2 ans. L'entreprise a accepté la reconduction.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction du contrat.

Choix d'un avocat pour l'Affaire DUSSAUD (Certificat d'urbanisme) affaire DUSSAUD Cub n°2203323-1

Suite à une demande de certificat d'urbanisme de Monsieur Romain DUSSAUD concernant la parcelle cadastrée AB 318 au nord du village en dehors des zones construites, les règles d'urbanisme applicables au terrain ont été précisées. Le terrain est situé en zone non constructible notamment au vu du Plan de Prévention des risques incendie.

La commune a cependant été assignée devant le Tribunal Administratif par Monsieur Romain DUSSAUD. Cette requête a été notifiée à la commune par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 06 décembre 2022.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire. Monsieur le Maire propose de confier le dossier à l'avocat qui défend déjà la commune dans d'autres dossiers de nature similaire.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de cette proposition et mandate Maître Boris Tardivel.

Bornage de la parcelle COSTE chemin du Pigeonnier

Une approximation du cadastre, dont nous ne connaissons pas l'origine s'appuyant sur la limite du bâtiment existant avait octroyé à la commune un petit angle de terrain supplémentaire le long du chemin.

Monsieur COSTE souhaitant construire sur cette parcelle a fait réaliser un bornage contradictoire qui remet en cause la décision cadastrale et repousse les limites du terrain contre le tracé de la route. Le géomètre a envoyé le nouveau plan à la commune pour faire entériner la décision par celle-ci.

Le passage étant étroit et se rétrécissant légèrement à cet endroit le Conseil Municipal débat de l'opportunité de garder cette petite bande de terrain pour agrandir la route. Monsieur le Maire fait remarquer que la route est délimitée par des pierres plantées anciennement ce qui semblerait conforter le bien fondé de ce nouveau bornage. Il serait d'autre part difficile d'agrandir la route à cet endroit, à cause des arbres et du terrain accidenté.

Le nouveau bornage est voté à l'unanimité.

Emplacement du composteur

Un rendez-vous a été pris avec Madame Schiavoni des services techniques de la CCPU pour aider la municipalité dans l'avancement de ce dossier et déterminer le meilleur emplacement sur la parcelle choisie au nord de l'aire de jeux.

Questions diverses

► Changement du Tracteur

Monsieur GRASSET Jean-Pierre rend compte de la difficulté de trouver un tracteur d'occasion en ce moment. Michel motoculture doit en recevoir un dans un mois. La recherche porte sur un modèle verger ni trop petit ni trop gros pour rentrer dans le bâtiment technique et le Conseil Municipal débat sur l'utilité de remplacer le tracteur. Il est vieux, a déjà subi es réparations récemment, a besoin d'une nouvelle batterie et son état général ne justifie pas de nouveaux investissements. Mais est-ce que l'utilisation de ce tracteur (remblaiement de trous sur les chemins et débroussaillage) est suffisante pour justifier l'achat d'un nouveau tracteur et ne vaudrait-il pas mieux faire réaliser ces travaux par des prestataires ?

Il est décidé de poursuivre la recherche d'un tracteur d'occasion pour l'instant.

► Territoire d'expérimentation CCPU « structure type espace agricole »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la CCPU a tiré au sort 15 communes pour participer à ce projet. Saint-Dézéry a été tiré au sort ainsi que 3 habitants de la commune invités à participer à ce projet. Il s'agirait d'associer les habitants à un travail de réflexion et de proposition sur l'autonomie alimentaire du territoire et la création d'une structure type espace test agricole qui viserait à promouvoir l'installation de nouveaux agriculteurs.

Les habitants ainsi désignés ont reçu un courrier informatif et un planning de réunions comportant 3 réunions plénières et 9 autres réunions. Il y a déjà eu une réponse positive mais comme souligne Cyrielle JANNIN qui fait partie des 3 habitants tirés au sort, le courrier est assez vague et notamment peu de dates sont avancées pour les réunions. Il est donc difficile de s'engager pleinement dans ce projet sans avoir plus

d'éléments concrets. Cyrielle JANNIN est cependant intéressée et prendra contact pour avoir plus d'informations.

▶ Projet ancien foyer / parking

Monsieur le Maire souhaite discuter avec le Conseil du devenir de l'ancien foyer qui ne peut plus être utilisé en l'état et coûterait trop cher à réparer. Il propose de démolir le bâtiment pour créer des places de parking qui font défaut au centre du village ou de le vendre en l'état. Cependant le terrain est très petit et il y a une servitude avec Orange qui a des équipements sur cette parcelle.

Après discussion le Conseil estime que le terrain est très exigü et ne permettrait pas de créer beaucoup places de stationnement. Il pourrait paraître plus judicieux de créer une division de parcelle pour l'émetteur d'Orange et de proposer le bâtiment et le reste du terrain à la vente. Dossier à suivre.

▶ Achat du terrain d'Alain SAURIN

Dans le cadre de l'aménagement global de la zone autour de la Mairie, de l'Aire de Jeux et du terrain communal acheté en vue de la construction d'un foyer, Monsieur le Maire a contacté Alain SAURIN le propriétaire de la parcelle AC 0052 d'une superficie de 2293m² en contrebas du terrain communal. Il a envoyé une proposition à sa fille qui s'occupe de ses affaires mais n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Cette parcelle est enclavée, triangulaire, bordée par deux ruisseaux et pour une grande partie inconstructible du fait du risque d'inondations. Il a été proposé un prix forfaitaire entre 27 et 30 000 € prenant en compte les nombreuses limitations de la parcelle. Ce terrain pourrait servir à la construction d'un hangar simple pour entreposer le matériel communal et remplacer le bâtiment utilisé actuellement trop exigü et d'accès dangereux.

Le conseil discute les emménagements nécessaires à la réalisation de ce projet : la création d'un chemin, le raccordement aux différents réseaux électrique, eau, égout. Les avis sont partagés et la question est soulevée de savoir si la construction de ce hangar impliquerait de fait l'abandon du projet de construction du foyer qui prévoyait déjà la construction d'un nouveau hangar. Monsieur le Maire précise que ce projet s'inscrirait dans une démarche globale d'emménagement indépendante de la réalisation du foyer. La dangerosité et l'inadaptation du local technique actuel motive ce projet qui pourrait être mis en place plus facilement que le foyer.

▶ P.L.U

Proposition d'une réunion spécifique sur le PLU. La date du 8 Mars est retenue en soirée à partir de 17h30 pour avancer sur les orientations que veut donner la commune pour l'avenir de son territoire.

▶ Information de la gendarmerie concernant la sécurité à St Dézéry

Le nombre d'infractions a diminué en 2022 pour passer de 6 en 2021 à 1 en 2022 et la commune n'a connu ni cambriolage, ni incident corporel. Le village est toujours dans le peloton de tête des bons élèves en termes de sécurité.

▶ Verbalisation d'infractions par la police intercommunale

Suite à des courriers concernant des stationnements sauvages dans le village, la Police Intercommunale est intervenue à plusieurs reprises. Elle a procédé à des constats et verbalisations pour des stationnements en zone interdite, certificats d'assurance pas à jour, voitures tampons.

▶ Audit du SMEG

Un audit va être réalisé dans le cadre du transfert de compétence de l'électricité. Cet audit préalable réalisé, le processus de transfert suit son cours normal.

▶ Point sur la collecte des ordures ménagères

La commune dépend du SITOM Sud GARD, (le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets de 80 communes du sud du département). La commune adhère au SITOM depuis bien avant la création de la CCPU avec quelques 7 autres communes de la CCPU. La collecte des ordures ménagères de ces 8 communes est réalisée par un prestataire, actuellement il s'agit de SUEZ, mais le contrat avec cette entreprise arrive à échéance et un appel d'offre est en cours pour le choix d'un nouveau prestataire.

Afin de pallier la hausse des couts annoncée, les 8 communes envisagent de revoir la fréquence des collectes à la baisse puisque compte tenu de l'obligation de recyclage et bientôt l'interdiction de déposer des biodéchets dans les ordures ménagères, la quantité et la nature des ordures collectées ne nécessitent plus des collectes aussi fréquentes.

La proposition serait de 2 collectes par semaine :

- une pour les ordures classiques (avec une collecte supplémentaire prévue en été)
- une pour le recyclage dans les sacs bleus

Cette proposition permettrait de limiter l'augmentation du cout par rapport au niveau actuel. L'appel d'offre est donc lancé et la décision sera prise en commun avec ces communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

La Secrétaire

Le Maire



Le Maire

Bernard
M. BERNARD

ROIX Bernard